

## Information presse

Le Plessis-Robinson, le 5 février 2026

### Contrôle technique de véhicules : bilan 2025 et évolutions 2026+

**DEKRA Automotive vous présente un bilan synthétique du marché du contrôle technique de 2025, révélant l'activité du réseau DEKRA Automotive au cours des douze derniers mois. Retrouvez également les points particuliers qui ont caractérisé l'année écoulée et ceux concernant 2026.**

#### Contrôle technique du parc : ce qu'il faut retenir

Le nombre de contrôles techniques réalisés en France en 2025, toutes catégories de véhicules confondues, est supérieur à 30 millions, un chiffre comparable à celui de 2024 ( $\pm 29,25$  millions).

Il se répartit comme suit :

- **Contrôle technique VL (véhicules particuliers et utilitaires de moins de 3,5T)** : 27,6 millions (en progression de 1 million vs. 2024) dont 6,2 millions réalisés par le réseau DEKRA Automotive, [Infographie VL](#)
- **Contrôle technique CL (cyclos, motos quads et voiturettes, catégories L1 à L7)** : 1,200 million dont 260 000 réalisés par le réseau DEKRA Automotive, [Infographie CL](#)
- **Contrôle technique PL (camions de plus de 3,5T de transport de marchandises, remorques et semi-remorques, transport de personnes avec un PTAC > 5 tonnes et plus 8 places assises)** : 1,275 million dont 464 000 réalisés par l'enseigne DEKRA. [Infographie PL](#)

Pour ces trois catégories, on retiendra principalement les informations suivantes :

**VL** : l'âge moyen des véhicules contrôlés progresse régulièrement et a atteint 13,3 ans. Les motorisations diesel sont toujours très majoritaires (61 %), les véhicules électriques et hybrides ne représentant que 4,3 % des contrôles, mais avec une progression notable de 1,4 point en un an. Le nombre moyen de défaillances constatées par contrôle s'élève à 4, générant un taux de contre-visites stable à 19,3 %. (18,9% pour les véhicules particuliers et 22,4% pour les véhicules utilitaires légers).

**CL** : les motocycles de + de 125 cm<sup>3</sup> sont les plus représentés dans cette vaste catégorie (75,5 %), suivis par les cyclomoteurs (scooters inclus) avec 13,2 %. Le solde se répartit principalement entre les voiturettes "sans permis" (4,2 %), les quads (3,7 %) et les scooters tricycles (3 %). En 2025, étaient concernés par le CT les véhicules dont la première mise en circulation se situait entre début 2017 et fin 2019 (2026 : entre début 2020 et fin 2021). Rappelons également qu'un contrôle technique de moins de 6 mois doit être fourni préalablement à la vente d'un véhicule de catégorie L âgé de 5 ans ou plus.

## Information presse

L'âge moyen des véhicules contrôlés est passé à 16 ans, en baisse d'une année et demi par rapport à 2024. Le nombre moyen de défaillances par contrôle se chiffre à 2. Le taux de refus (16 %) a progressé de 4 points par rapport à 2024. La part des CT sans défaillance s'élève à 40 %, en recul de 10 points vs. 2024. On remarque, une baisse significative du taux de contre-visite pour les voitures sans permis, passé de 30% en 2024 à 25% à fin 2025.

On notera qu'actuellement, 56 % des centres de contrôle VL au niveau national proposent le contrôle pour la catégorie L.

**PL** : 70 % de véhicules motorisés pour 30 % de véhicules remorqués, c'est la répartition des visites effectuées dans cette catégorie, avec un âge moyen de 9,8 ans. Le taux de contre-visites demeure stable d'une année sur l'autre (11,2 %). On note une transition rapide des véhicules de Transports en Commun de Personnes (TCP) vers les motorisations électriques, hybrides ou gaz qui représentent désormais 21 % du parc contrôlé contre seulement 7% en 2020.

### Suivi des campagnes de rappels constructeurs

Depuis le mois de février 2025, les réseaux de contrôle technique français ont été mis à contribution pour vérifier qu'un véhicule soumis au contrôle technique et visé par une campagne de rappel portant sur les airbags Takata a bien fait l'objet d'une intervention dans le réseau du constructeur concerné.

En effet, les centres de contrôle technique connectés à la base de données nationale de l'Organisme Technique Central (OTC) sont en mesure d'identifier les véhicules visés par les campagnes de rappel et contrôler ainsi le statut des réparations lors des visites en centre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, cette vérification est étendue à l'ensemble des nouvelles campagnes de rappels dites « graves ». Un véhicule concerné par une campagne de rappel avec « stop drive » (consigne donnée par le constructeur de ne plus utiliser le véhicule avant réparation) fait l'objet d'une contre-visite pour défaillance critique, tandis que les véhicules concernés par une campagne de rappel sans stop drive font l'objet d'une information sur le procès-verbal sans incidence sur le résultat du contrôle.

Le suivi des campagnes de rappels dans le cadre du contrôle technique est une mesure particulièrement efficace pour compléter l'information donnée aux utilisateurs des véhicules concernés. En effet, en un an plus de 600 000 propriétaires de véhicules ont été informés lors de leur passage au contrôle technique de la nécessité de remplacer l'airbag Takata équipant leur véhicule.

Rappelons que l'intervention des constructeurs est gratuite et qu'il est conseillé aux propriétaires de véhicule de vérifier s'ils sont concernés par un rappel en consultant le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata> avant le contrôle !

## Information presse

### Catégorie L : attention au débridage

Les centres de contrôle technique vont être équipés de céléromètres (bancs à rouleaux) en vue de mesurer la vitesse maxi des cyclomoteurs (< 50 cm3, catégorie L1). Dès le 1<sup>er</sup> mars 2026, ce nouvel outil permettra de vérifier si un cyclo a été soumis ou non à une intervention de "débridage" lui permettant de dépasser la vitesse maxi réglementaire de 45 km/h. Si tel est le cas, la contre-visite est obligatoire.

Rappelons par ailleurs que depuis juillet 2025, le niveau d'émission sonore des véhicules de la catégorie L est également mesuré.

### Normes UE en révision : le projet de Directive Européenne

Le cadre réglementaire du contrôle technique évolue régulièrement pour s'adapter aux progrès techniques des véhicules. Ainsi la directive UE 2014/45 sur le contrôle technique périodique des véhicules est actuellement en cours de révision en vue d'une probable parution d'ici à la fin de l'année 2026.

Cette mouture prévoit que certains points de contrôle seront créés ou mis à jour afin d'inclure les systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS), via des protocoles spécifiques établissant leur état de fonctionnement. Dans ce cas précis, ce sont plusieurs dizaines de points de contrôle qui devraient être ajoutés. Tous les professionnels concernés travaillent actuellement à la définition des processus de contrôle et à leur intégration après validation de la méthodologie.

Deux évolutions majeures sont également prévues sur les contrôles pollution : d'abord une nouvelle technique de comptage des particules fines issues des motorisations diesel (véhicules Euro 5b et supérieurs) qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays européens comme l'Allemagne, la Belgique ou la Suisse. Ensuite, une nouvelle méthode de mesure des émissions d'oxyde d'azote (NOx) est à l'étude afin de mieux s'adapter aux évolutions techniques des moteurs.

Enfin, l'Union Européenne prévoit d'élargir le relevé obligatoire du kilométrage des véhicules à la réparation automobile en complément de ce qui est déjà fait dans le contrôle technique. Cela permettra de renforcer le suivi de l'historique du kilométrage pour chaque véhicule et ainsi mieux lutter contre la fraude au compteur kilométrique.

Un partage des informations entre pays européens est également prévu, évitant ainsi la perte de traçabilité lors du passage du véhicule d'un pays membre à l'autre.

### Le recrutement de contrôleurs

Le métier de contrôleur technique demeure un métier en tension d'un point de vue du recrutement avec environ 1000 embauches non pourvues sur toute la France.

## Information presse

DEKRA Automotive s'investit sur le sujet avec notamment :

- Le lancement d'un Titre Professionnel de contrôleur technique, diplôme reconnu par l'Etat permettant d'élargir les prérequis d'entrée dans le métier en valorisant l'expérience professionnelle. Ce dispositif lancé avec des premières sessions de formation en 2025 porte ses fruits et sera encore renforcé en 2026. Le Titre Professionnel vient en complément des formations initiales, délivrées à plus de 200 candidats en 2025.
- La sélection en tant que premier partenaire de l'OPCO Mobilités dans le cadre du dispositif ProPulsion, dédié au financement d'actions de formations dans les métiers de la branche des services de l'automobile.

Le cumul d'actions concrètes menées au plus près des acteurs de terrain permettront de renforcer l'attractivité du métier et ainsi de faciliter les recrutements.

### À propos de DEKRA :

*DEKRA a été fondée en 1925 pour assurer la sécurité routière par l'inspection des véhicules. Avec un champ d'action beaucoup plus large aujourd'hui, DEKRA est la plus grande organisation indépendante d'experts non cotée au monde dans le secteur des essais, de l'inspection et de la certification. En tant que fournisseur mondial de services et de solutions complètes, nous aidons nos clients à améliorer leurs résultats en matière de sûreté, de sécurité et de développement durable. En 2025, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros (non consolidé). L'entreprise emploie actuellement plus de 49 500 personnes qui offrent des services d'experts qualifiés et indépendants dans environ 60 pays sur les cinq continents. Avec une note de platine attribuée par EcoVadis, DEKRA fait partie du 1% des entreprises durables classées.*

### À propos de DEKRA Automotive SAS :

*Numéro 1 mondial avec plus de 32 millions de contrôles techniques réalisés dans le monde, DEKRA Automotive SAS gère en France un large réseau d'affiliés et de centres en propre. Couvrant avec plus de 1710 établissements l'ensemble du territoire national avec 1560 centres VL et 154 centres PL, garantissant aux usagers un contrôle technique impartial, répondant aux plus hauts standards de qualité. Depuis le 15 avril 2024, le réseau réalise dans plus de 910 de ses centres, des contrôles de la catégorie L (2-3 roues motorisés, quads et voitures sans permis).*

*DEKRA Automotive SAS gère 3 enseignes de contrôle technique automobile, DEKRA, NORISKO et AUTOCONTROL ainsi qu'une enseigne DEKRA pour le poids lourd et réalise plus de 6.9 millions de contrôles par an. Acteur engagé au profit de la sécurité routière, DEKRA Automotive SAS poursuit en France la mission d'intérêt général portée depuis 1925 en Allemagne, par sa société mère, qui finance un pôle de recherche en prévention des accidents. Partenaire de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière depuis 2000, étendue en 2008 en signant la charte européenne, DEKRA Automotive SAS mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dans ce cadre. (Sites [dekra-norisko.fr](http://dekra-norisko.fr) / [dekra-pl.com](http://dekra-pl.com)).*